



Projet renovation de l'espace exterieur dans un cour interieur

Par ero

Bonjour,

Je suis uniquement propriétaire d'une place de parking située au 3ème sous-sol d'un immeuble à Paris 16, au 6 rue Dufrenoy (accès secondaire). Je ne possède aucun autre bien dans cet immeuble. J'aimerais savoir si les projets de rénovation de l'espace extérieur, tels que le jardin, la restauration des fontaines et du bassin, ainsi que les aménagements de plantes, de murs décoratifs et de revêtements muraux/sols dans la cour intérieure de l'immeuble, devant le hall d'entrée de l'accès principal (rue Faisandrie), me concernent financièrement, dans les charges, en sachant que je passe jamais dans l'immeuble pour descendre au parking.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avec cette place de parking, vous êtes également propriétaires de tantièmes généraux des parties communes.

De ce fait, vous devez payer votre quote-part des dépenses générales de l'immeuble.

Sauf si ces parties objet des rénovations sont des parties communes spéciales définies comme telles par le règlement de copropriété.

Par isernon

bonjour,

je confirme la réponse précédente, peu importe que vous n'utilisiez pas certaines parties communes, en achetant votre garage, vous êtes devenu propriétaire d'un nombre de tantièmes de parties communes (voir votre acte d'achat du bien) et tous les trimestres, vous payez des charges afférentes à ces parties communes selon vos tantièmes. C'est le principe de la copropriété.

j'habite au 15° étage, je ne prends jamais l'ascenseur, je paie les tantièmes sur l'ascenseur.

salutations